

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 31
Mercredi 2 septembre 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Avis de construction

Requérante: BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelles N°s 101, 102, 104, 310 et 316, aux lieux-dits: « Sous Moron, Prés Vautrins, Pâturage près l'Etang et Moulin des Pécas », commune de Champoz.

Projet: démontage d'une ligne basse tension aérienne et pose d'un nouveau câble basse tension enterré dans un nouveau tube et partiellement dans un tube existant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés. Zone: agricole.

Objets protégés: terrains secs (art. 44 RAC) et zone riveraine.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO, 80 LR, 48 LAE et 21 LPN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Champoz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 septembre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

**Validation de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14h**



Court

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 29 juin 2026

Constatant qu'aucune opposition n'a été formée contre le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 29 juin 2026 et en vertu de l'article 77 alinéa 3 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court, le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal en question.

Court, le 2 septembre 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Soirée d'information de la police cantonale bernoise

Une soirée d'information, pour les habitants des communes de la couronne prévôtise, se déroulera le mercredi 9 septembre 2026 à 19h30, à la halle de gymnastique.

Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux policiers/banquiers ainsi que les vols par effraction.

Les agents présents se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Crémises, le 15 juillet 2026

Le Conseil communal

Votation fédérale et cantonale du 27 septembre 2026

Bureau de vote

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président: M. Florent Greder
Membres: M. Alain Wacker
M. Boris Wahli
M. Nolan Wälti
M^{me} Karolina Wyssen
Suppléant-e-s: M. Didier Ziehli
M. Ismaël Zoubiri

Crémises, le 2 septembre 2026

Secrétariat communal



Eschert

Séance de prévention de la police cantonale bernoise

La police cantonale bernoise propose une séance de prévention sur le thème « escroqueries en ligne et à la maison » à la halle de gymnastique de Crémises, le mercredi 9 septembre 2026 à 19h30. Les agents présents répondront volontiers aux différentes questions.

Eschert, le 26 août 2026

Le secrétariat communal



Grandval

Votation fédérale et cantonale du 27 septembre 2026

Bureau de vote

Président: Christophe Bichsel
Membres: Karine Fazenda et
Dan Grünenwald

Grandval, le 2 septembre 2026

Le Conseil municipal

Procès-verbal de l'assemblée du 25 juin 2026

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée à son encounter durant le délai légal, il a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 août 2026.

Grandval, le 2 septembre 2026

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant: Gagnebin Olivier, Sur le Sat 7, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: Dynamic-Habitat, Blanchard Sébastien, La Gérine 5, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 595, Sur le Sat 7, 2732 Loveresse

Description du projet: création d'un couvert à voitures accolé à la maison existante.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones d'affectation et de construction: zone H2a.

Dérogations: Art. 411, al 4 et art. 414, al. 2 RCC.

Dépôt public: du 2 septembre au 2 octobre 2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 31 août 2026

Conseil communal

Avis de construction - Modification

Requérante et auteure du projet: Fondation Rurale Interjurassienne, Courtemelon 5, 2852 Courtételle.

Propriétaire : Canton de Berne OIC, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Emplacement : parcelle N° 683, Beau Site, 2732 Loveresse

Description du projet : construction d'un cabanon en self-service pour la vente de produits du terroir. Changement de l'emplacement du cabanon.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction : zone affectée à des besoins publics « Beau Site ».

Dépôt public : du 2.9.2026 au 2.10.2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 28 août 2026

Conseil communal

Avis de construction - Modification du permis de construire N° 2025-5455

Requérant et propriétaire foncier : Longauto Sàrl, Longo Anthony, Clos là Outre 30, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : KD Architecture, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 735, Clos là Outre 30, 2732 Loveresse.

Description du projet : installation d'un espace « aspirateur » pour véhicules public, à côté d'un garage existant et d'un futur lavage voiture public. Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Dérogation : art. 214/2 al. 1 RCC.

Zone : zone d'activités

Dépôt public : du 2 septembre au 2 octobre 2026.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 31 août 2026

Conseil communal

Information aux riverains

Mise en chantier - Réfection de la route « Les Vies »

Les travaux concernant la réfection de la route « Les Vies » débuteront le mercredi 9 septembre prochain et sont prévus jusqu'au vendredi 25 septembre 2026.

Dans le cadre de ces travaux, la route sera fermée depuis la place de parc du restaurant du Cerf jusqu'au croisement des Charrettes.

Nous vous remercions dès lors de bien vouloir vous conformer à la signalisation qui sera mise en place pendant la durée des travaux. L'entreprise restera à votre disposition pour toute autre question.

Les abords de la route seront remis en état par l'entreprise mandatée et cette dernière avisera les riverains pour le déplacement éventuel des véhicules.

La commune vous remercie pour votre compréhension et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Loveresse, le 25 août 2026

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le mardi 8 septembre 2026.

Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 2 septembre 2026

Conseil communal

Police de proximité Loveresse

Notre commune accueillera le bus de la patrouille de proximité de la Police cantonale le jeudi après-midi 10 septembre prochain. Elle se tiendra sur la place de parc du Moulin, dans le quartier de Clos là Outre, où tous les citoyennes/citoyens sont cordialement invités à la rencontrer pour des échanges et renseignements de tous genres.

Loveresse, le 20 août 2026

Conseil communal



Perrefitte

Procédure de révision de l'aménagement local

Modifications mineures du plan des zones d'affectation du sol et de construction, du plan des périmètres de protection de la nature et du paysage ainsi que du règlement de l'affectation du sol et de construction au sens de l'article 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC)

Décision du Conseil municipal / Publication selon l'article 122, alinéa 8 OC

Le Conseil municipal de Perrefitte a arrêté les modifications mineures susmentionnées, le 17 août 2026.

Sa décision peut, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours formé par écrit et motivé auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration municipale.

Perrefitte, le 17 août 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

ça me dit marche!

Pour faire découvrir notre région, la Commune a décidé d'organiser une action « ça me dit marche ». Nous vous donnons rendez-vous

le samedi 5 septembre 2026 à 9 h 30 devant l'église à Sornetan.

Venez nombreux et nombreuses participer à cette activité qui est accessible à tous avec un parcours qui dure environ 2 heures.

Souboz, le 19 août 2026

Conseil communal

Votations fédérales et cantonales du 27 septembre 2026

Le bureau de vote sera constitué comme suit :

- Président : Pasche Willy
- Membres : Rojas Ernst Melanie, Tondini Mike, Grossen Melany, Gyger Christianne
- Suppléants : Fleury Caroline, Grossniklaus Jason, Houmard Shain, Juillerat Jessy

Souboz, le 2 septembre 2026

Conseil communal

Foire de Chaindon

Comme à l'accoutumée, l'administration communale sera fermée le lundi 7 septembre 2026 en raison de la foire de Chaindon.

Souboz, le 2 septembre 2026

Conseil communal



Reconvilier

Foire de Chaindon

Fermeture de routes et restrictions de parcage 2026

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 30 août 2026 à 17 h au mardi 8 septembre 2026 à 12 h.

Interdiction de parcage du samedi 5 septembre 2026 à 12 h au mardi 8 septembre 2026 à 12 h aux emplacements suivants :

- Rue du Bruye
- Rue du Dr. Tièche
- Route de Chaindon
- Salle communale, hangar des cantonniers
- Parkings réservés pour le personnel de la foire et pour les services d'urgences

Interdiction de parcage du dimanche 6 septembre 2026 à 6 h au mardi 8 septembre 2026 à 12 h aux emplacements suivants :

- Place de la gare
- Grand-Rue
- Rue du Collège
- Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos-la-Velle
- Route de Saules
- Le Benevis
- Les Condémines
- Jolimont
- Chemin du Stade, place goudronnée côté sud du stade de football Rue de la Cure
- Rue du Moulin
- Rue de Bel-Air
- La Chaudrette
- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts
- Dos-la-Velle
- Rue de la Colline
- Les Courtes-Rayes
- Rue des Ouchettes
- Rue du Pommé au Loup

Restriction de circuler du samedi 5 septembre 2026 à 18h au mardi 8 septembre 2026 à 12h:

- Rue du Bruye, depuis le pont direction village, excepté riverains, secours, forains, bétailières

Fermeture du dimanche 6 septembre 2026 à 9h au lundi 7 septembre 2026 à 20h des routes suivantes:

- Chemin du Stade
- Rue du Collège
- Bellevue
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- La Chaudrette
- Rue de Bel-Air

Fermeture du dimanche 6 septembre 2026 à 16h au lundi 7 septembre 2026 à 20h de la route suivante:

- Grand-Rue

Restriction au « Pont de Saicourt »:

- Le pont sur la route Reconvilier- Saicourt est limité aux véhicules d'un poids maximal de 3,5 tonnes et d'une largeur maximale de 2,2 mètres.
- La route Saicourt – Reconvilier sera interdite, fermée à la circulation (sauf riverains) du mardi 1^{er} septembre au samedi 5 septembre 2026.

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière, à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chaindon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 26 août 2026

Commission de la Foire de Chaindon

Votations fédérales et cantonales du 27 septembre 2026

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président:	M. Jean-Michel Hirschi
Membres:	M ^{me} Yashoda Martinoli M ^{me} Jennifer Messerli M ^{me} Sandra Merlino M. Thibaud Gurtner M. Christophe Habegger M. Laurent Häberli
Suppléants:	M ^{me} Laura Montavon M. Youssef Hassa

Les personnes susmentionnées ont été informées par correspondance.

Reconvilier, le 31 août 2026

Secrétariat municipal

Mise au concours

La Municipalité de Reconvilier met au concours

**une place d'apprentissage
d'employé-e de commerce**

Domaine d'activité:

La personne choisie sera formée dans la branche « Administration publique » et sera amenée à effectuer des tâches variées au sein d'une équipe dynamique.

Durant les trois années de formation, elle pourra notamment se perfectionner dans les domaines

suivants: chancellerie municipale, finances, police des habitants et des étrangers, constructions, organisation d'événements communaux et Agence AVS.

Elle découvrira ainsi le fonctionnement et les différentes activités d'une commune.

Domaine d'activité: août 2027

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Processus de sélection: un stage pratique et des tests seront proposés aux candidats.

Conditions sociales: selon les normes cantonales

Informations/Questions: M^{me} Nancy Jost, formatrice des apprentis-e-s, n.jost@reconvilier.ch, 032 482 73 76.

Les candidatures doivent être adressées, accompagnées des documents usuels et d'une photo au Conseil municipal, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier, avec mention « postulation » jusqu'au 25 septembre 2026.

Reconvilier, le 31 août 2026

Secrétariat municipal



Roches

Avis de construction

Requérant: Fabien Bouduban, Le Trondai 54, 2762 Roches

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: Raymond Willy Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelles N^{os} 580 et 581, Le Trondai 54

Projet: installation d'une clôture

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: zone agricole

Zone/objet protégés: digne de protection

Dérégation: 24d al. 2 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 septembre 2026 compris, auprès du secrétariat communal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Roches, le 24 août 2026

Secrétariat communal

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 juin 2026

Conformément à l'art. 75 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2026 a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 24 août 2026.

Roches, le 25 août 2026

Conseil communal

Levée de l'interdiction de faire du feu sur le territoire communal de Roches

La plus grande prudence est toujours recommandée avec les feux.

Le degré d'incendie est descendu au niveau 3 « marqué ». Veuillez ne faire des feux que dans des foyers fixes prévus à cet effet (avec fond bétonné) et éteindre entièrement les braises.

Pour suivre l'évolution et consulter les restrictions actuelles en vigueur, veuillez vous référer au site internet www.be.ch/incendie-foret.

Roches, le 31 août 2026

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

En raison de la Foire de Chaindon, le bureau municipal sera fermé le lundi 7 septembre 2026.

Le Fuet, le 2 septembre 2026

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Emplacement: parcelles N^{os} 394 et 396, au lieu-dit: « Forêt de Saules », commune de Saules.

Projet: réfection de trois tronçons de chemins forestiers et création de places à bois situés entre le village de Saules et le hameau de la Montagne de Saules.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zones de protection: corridor faunistique d'importance nationale WWK15N, périmètres de protection du paysage « Les Neufs Champs » et « Derrière les Saignes » (art. 531 RCC) et prairies et pâturages riches en espèces (art. 532 E5 RCC).

Dérégation: art. 80 LR.

Remarques: projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

facilités accordées quant à la pose de gabarits. Des panneaux avec le plan du projet sont posés sur les lieux des projets pour assurer l'information suffisante des voisins et du public.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 octobre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 septembre 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2026

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2026 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 22 septembre 2026.

Durant le dépôt, il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Saules, le 2 septembre 2026

Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 décembre 2025

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 décembre 2025 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 22 septembre 2026.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Saules, le 2 septembre 2026
Conseil communal



Avis de construction

Requérant : M. Pierre-Alain Kessi, Chemin de l'Arse-
nal 1, 2710 Tavannes.

Projet : agrandissement de places de parc sur la
parcelle N° 240 au Chemin de l'Arsenal 1 en zone
mixte 3.

Dimensions et genre de construction : selon plans et
dossier déposés.

Protection des eaux : infiltration superficielle des
eaux pluviales.

Dérégation requise : à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au
25 septembre 2026 inclusivement, au secrétariat
communal, où les oppositions, les réserves de
droit et les éventuelles demandes de compensa-
tion des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et
motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusi-
vement et à la même adresse.

Tavannes, le 26 août 2026
Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Jérémie Bohnenblust, Chemin de la
Rive 1, 2710 Tavannes.

Projet : agrandissement du garage existant Chemin
de la Rive 1a sis sur la parcelle N° 1379 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et
dossier déposés.

Protection des eaux : infiltration superficielle des
eaux pluviales et pas de production d'eaux
résiduelles.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au
25 septembre 2026 inclusivement, au secrétariat
communal, où les oppositions et réserves de droit,
faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à
cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 26 août 2026
Le chef des travaux publics

La course des aînés 2026 rencontre un vif succès!

Comme chaque année, la Municipalité de
Tavannes a organisé ce jeudi 27 août 2026 sa
course des aînés. Celle-ci a une nouvelle fois ren-
contré un vif succès, 140 participants ont répondu
présent pour partager une journée dans la convi-
vialité, la découverte et les beaux paysages.

La journée a débuté à la gare de Tavannes, où les
participants ont pris place dans les cars pour la
direction de Marin, afin de faire une première
halte autour d'un café et d'un croissant à la Tène
au bord du lac de Neuchâtel. Le voyage s'est
ensuite poursuivi du côté de Puidoux, dans le can-
ton de Vaud, là où les aînés ont dégusté un bon

repas dans un restaurant situé au bord du lac de
Bret. Sur le retour, un moment libre dans la vieille
ville de Morat était également au programme.

Finalement, les cars ont repris la direction de
Tavannes, le trajet s'est déroulé dans de bonnes
conditions malgré un retard causé par les
bouchons.

Des représentants des autorités, des membres de
l'administration communale ainsi qu'une infir-
mière de l'ASAD ont accompagné les aînés tout
au long de la journée, veillant à ce que chacun
puisse profiter pleinement de cette sortie en toute
sérénité.

La Municipalité de Tavannes tient à remercier
chaleureusement toutes les personnes qui se sont
engagées pour assurer l'organisation et le bon
déroulement de cette belle tradition, qui reste un
rendez-vous attendu et apprécié par les aînés de
la commune.

Tavannes, le 31 août 2026
Commission social

Mise au concours

Apprenti(e) employé(e) de commerce

La Commune de Tavannes met au concours

une place d'apprenti(e)
employé(e) de commerce

Entrée en fonction : 1^{er} août 2027

Durée de l'apprentissage : 3 ans

Les candidatures, accompagnées d'un curricu-
lum vitae et des deux derniers bulletins scolaires,
seront adressées jusqu'au 25 septembre 2026 à la
commune de Tavannes par courriel à [secretariat@
tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch).

Tavannes, le 17 août 2026
Le Conseil municipal

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales et canto-
nale du 27.9.2026, le bureau de vote a été constitué
comme suit :

- Président : Frédéric Gilgen
Membres : Saladin Nadine
Froncillo Adriana
Polo Enrico
Prêtre Lucas
Priamo Emma
Puzella Andrea
Ramizovic Natalie
Ramseier Pauline
Suppléants : Rard Marie
Rebetez Floriane

Tavannes, le 26 août 2026
Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Sébastien et Joanne
Gyger, Champ de la Pierre 4, 2735 Malleray

Auteur du projet : Eco6therm Sàrl, Montchemin 18,
2832 Rebeuvelier

Adresse du projet : BF 1535, Champ de la Pierre 4,
Malleray

Description du projet : assainissement de production
de chaleur, installation d'une pompe à chaleur
air-eau

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habi-
tation 2

Dépôt public : du 2 septembre au 2 octobre 2026
inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du
dossier sont déposés publiquement auprès de la
Commune mixte de Valbirse (au guichet version
papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet
sous «Aménagement local/constructions - consul-
ter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par
écrit et motivées sont à déposer en double exem-
plaire au secrétariat communal, Rue Aimé Char-
pilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions
multi copiées ou en grande partie identiques, les
opposants ont l'obligation de désigner une per-
sonne autorisée à les représenter valablement
(art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 26 août 2026
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : SAGO Immobilier Sàrl,
Mettlenweg 72, 2504 Biel/Bienne

Auteur du projet : AHD ARCHITECTURE AHMED, Rue
Emile Boéchat 42, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 280, Rue Principale 41,
Bévillard

Description du projet : installation d'une pompe à
chaleur destinée au chauffage des logements

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone
Centre B

Dérégations : Art. A151, al. 8, ch. 2
Règlement communal de construction

Dépôt public : du 2 septembre au 2 octobre 2026
inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du
dossier sont déposés publiquement auprès de la
Commune mixte de Valbirse (au guichet version
papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet
sous «Aménagement local/constructions - consul-
ter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par
écrit et motivées sont à déposer en double exem-
plaire au secrétariat communal, Rue Aimé Char-
pilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions
multi copiées ou en grande partie identiques, les
opposants ont l'obligation de désigner une per-
sonne autorisée à les représenter valablement
(art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des
charges seront reçues dans le même délai et à la
même adresse. Le droit à la compensation des
charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit
dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 28 août 2026
Commune mixte de Valbirse

Course des aînés des 8 et 9 septembre

Avis aux personnes inscrites

En raison des travaux effectués par les CFF à la
gare de Malleray-Bévillard, lieu de rendez-vous de
la course des aînés, il ne sera malheureusement
pas possible de stationner les voitures à proximité
de la gare. Les personnes qui se rendront au ren-
dez-vous en voiture sont donc priées de se garer à :

- Place Real Estate, à côté de l'école
secondaire.

De ce fait, nous vous recommandons de prévoir un peu d'avance afin de pouvoir stationner votre véhicule, rejoindre la gare à pied et permettre au car de partir à l'heure indiquée.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces indications et vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre collaboration.

Nous nous réjouissons de vous retrouver les 8 et 9 septembre 2026 pour cette belle journée.

Bévilard, le 31.08.2026

Commune mixte de Valbirse

Élections du 27 septembre 2026

Bureau de dépouillement proportionnel

En complément à la publication du 26 août 2026, le conseil communal a nommé M^{me} Guerne Marianne membre du bureau de dépouillement proportionnel.

Bévilard, le 31 août 2026

Conseil communal

Divers

Syndicat scolaire élargi du Grand Val

Secrétaire à 30%

Afin de compléter son équipe, le Syndicat scolaire élargi du Grand Val (SEGV) recherche, pour le 1^{er} janvier 2027:

UN-E SECRÉTAIRE À 30%

Au sein d'une équipe à taille humaine, vous collaborez étroitement avec la direction des écoles primaire et secondaire ainsi qu'avec les différents interlocuteurs du syndicat scolaire.

Vos missions:

- Assurer la gestion administrative courante du syndicat scolaire et apporter un soutien à la direction;
- Gérer la correspondance, les courriers, les courriels et les communications avec les différents interlocuteurs;
- Assurer le suivi des dossiers administratifs, notamment ceux liés aux élèves, aux familles, aux activités, aux camps et aux transports scolaires;
- Préparer et organiser les séances, rédiger les procès-verbaux et assurer le suivi des décisions prises;
- Participer au suivi administratif et financier du syndicat, notamment des factures, paiements et budgets;
- Assurer le classement, l'archivage et la mise à jour des documents et dossiers administratifs.

Votre profil:

- Formation ou expérience professionnelle dans le domaine administratif;
- Excellente maîtrise des outils informatiques usuels;

- Très bonnes capacités rédactionnelles et organisationnelles;
- Rigueur, autonomie, sens des responsabilités et discrétion;
- Aisance dans les contacts et esprit de collaboration;
- Une expérience dans le domaine scolaire, communal ou institutionnel constitue un atout.

Nous vous offrons:

- Un poste varié, polyvalent et autonome à 30%;
- Une activité au cœur du fonctionnement administratif des écoles;
- Un environnement de travail à taille humaine et une collaboration étroite avec la direction;
- La possibilité d'effectuer une partie de l'activité en télétravail, selon les besoins du service.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2027

Lieu de travail: 2745 Grandval

Délai de candidature: 11 septembre 2026

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur dossier de candidature comprenant CV, lettre de motivation et certificats de travail à:

SEGV – M. Jean-Daniel Parrat
Grand Rue 29
2745 Grandval

Ou par courriel à l'adresse: jean-daniel.parrat@eschert.ch

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

Heures d'ouverture:

Site internet:

secretariat@tavannes.ch

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9h30 à 11h45 et 15h à 17h

Jeudi:
9h30 à 11h45 et 15h à 18h

Vendredi:
9h30 à 11h45 – Fermé l'après-midi

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

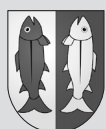
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le Mémorandum 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Vallée 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremises.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Administration communale
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Secrétariat : 032 493 40 85 secretariat@eschert.ch
Finances : 032 493 40 91 finances@eschert.ch
Horaires de guichets: Lundi, de 17 h 30 à 18 h 45
ou sur rendez-vous par
téléphone ou courriel.
Permanence téléphonique: Lundi au mercredi (secrétariat),
lundi et mardi (finances)
9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
Site internet: www.eschert.ch

Agence AVS du Grand-Val

Vers l'École 10a, 2743 Eschert, 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence), avs.grandval@cremines.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).

 informations pratiques**Perrefitte**

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch

**Petit-Val**

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch

**Rebévelier**

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande

**Reconvilier**

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.